

*Initiatives ministérielles*

Cet accord, plusieurs s'en souviendront, concernait une importante somme d'argent — 106 millions de dollars — provenant du Fond de diversification de l'économie de l'Ouest. Il est intéressant de noter que les sociétés d'exploitation forestière ont été indemnisées, tout comme les ouvriers forestiers touchés. Plus de 12 millions de dollars — ce qui ne représente qu'une partie de l'accord — ont été versés à des fins de reboisement dans un fonds de remplacement destiné aux régions exclues de la tenure forestière. Malheureusement, la plus grande partie de cet argent n'a pas été dépensée ni aux îles de la Reine-Charlotte, ni à Gwaii Haanas, ni dans les régions exploitées, mais dans d'autres secteurs de la concession.

Il est urgent non seulement d'adopter ce projet de loi maintenant, mais aussi de l'envoyer à l'autre Chambre afin qu'il y soit aussi adopté; si j'ai bien compris, la Chambre est prête à faire tout ce qu'elle peut pour en étudier la plus grande partie possible aujourd'hui.

J'ai revu la formulation établie par le Conseil de la nation haïda et les fonctionnaires de Justice Canada et d'Environnement Canada. Selon mes informations, elle est acceptable pour toutes les parties, de sorte qu'un amendement adéquat pourrait être mis en place aujourd'hui afin que cette loi soit mise en oeuvre.

Il ne devrait y avoir aucun malentendu. Le Conseil de la nation haïda a pris de grands moyens il y a deux ans pour tenir un référendum qui lierait les parties concernées. Ils ont alors signé une entente concernant l'objet de nos discussions d'aujourd'hui. Cette entente référendaire arrive à sa date limite. En fait, cette limite avait été fixée au 5 mai, et c'est seulement grâce à la bonne volonté des Haïdas qu'elle a été repoussée afin que le présent débat ait lieu et que ce projet de loi soit adopté.

Il touche une région qui a une valeur symbolique pour de nombreux Canadiens. Il s'agit peut-être d'une région où nous ne nous rendrons jamais, mais c'est une région dont on reconnaît l'importance. Elle pourrait fort bien être soustraite à ce processus si ce projet de loi n'est pas adopté.

Le gouvernement doit aussi se hâter d'examiner certaines autres parties de l'entente car, en fait, il contrevient à un certain nombre de dispositions de l'entente de 1987 et ce, depuis quelque temps déjà; il ne s'agit pas seulement du programme de dépenses réelles, mais aussi d'autres parties de l'entente.

On prévoit que 44 millions de dollars seront transférés au fonds en fiducie de Gwaii. C'est le premier ministre du Canada qui a promis d'autoriser des fonds et d'encourager les efforts pour assurer la transition des îles de la Reine-Charlotte d'une économie basée sur l'exploitation forestière à une économie où le tourisme de classe mondiale serait la principale activité. Jusqu'à maintenant, cette promesse est restée lettre morte. Six millions de dollars ont été, attribués pour les centres d'accueil des visiteurs à Gwaii Haanas pour cet été, mais on attend toujours les 44 millions de dollars. Sandspit attend depuis un bout de temps que le ministre des Pêches applique l'accord sur les ports de plaisance comme l'avait promis le ministre Siddon, de Colombie-Britannique, il y a maintenant plus de cinq ans.

Moi aussi je trouve que 9 millions de dollars, c'est beaucoup. Peut-être que le ministre ou certains de ses collègues pourraient essayer de trouver une meilleure façon de relancer l'économie de la région de Moresby et plus particulièrement de la région de Sandspit. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu une grande volonté politique pour le faire. J'espère qu'après avoir attendu si longtemps une solution à cet important problème et qu'après les efforts louables déployés, je dois l'avouer, par le gouvernement à presque chaque occasion, les choses vont aller de l'avant cette année.

Cela étant dit, je veux seulement ajouter que la modification proposée du libellé de l'article 1 de la page 2 dont le titre serait «Réserve foncière à vocation de parc national dans l'archipel Gwaii Haanas» a été étudiée et que j'en ai parlé ce matin au président de la nation haïda qui la trouve acceptable. Cette mesure législative habilitante permettra l'application de l'accord signé avec la nation haïda.

La deuxième partie de ce projet de loi porte sur le parc national Wood Buffalo. Comme vous ne l'ignorez sans doute pas, le ministre de l'Environnement a demandé plus tôt cette semaine à des hauts fonctionnaires de la Justice d'obtenir des tribunaux la décision de mettre définitivement fin à l'exploitation forestière dans le parc national Wood Buffalo, un parc reconnu il y a dix ans comme faisant partie du patrimoine mondial au même titre que l'archipel de la Reine-Charlotte, que l'archipel Gwaii Haanas et que le village de Ninstints.

En tant que modification à la Loi sur les parcs nationaux, ce projet de loi prévoit notamment la mise en oeuvre de l'accord de 1986 de Fort Chip, comme on appelle souvent Fort Chipewyan, où la bande crie revendique une réserve de deux milles carrés à l'intérieur des limites du parc. Cette réserve ne fera pas partie du parc.